

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Jeudi soir, 5 février.

Après avoir renvoyé à la Commission du travail les différents projets de loi relatifs à l'organisation de Caisses de retraite des ouvriers, la Chambre a repris la discussion de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Revenant sur l'article 5 relatif au repos hebdomadaire obligatoire, article voté dans la dernière séance, M. Déroulède a fait observer que le texte adopté de la Commission n'est pas clair et peut se trouver en contradiction avec la loi de germinal qui fixe comme jour férié le dimanche et certaines solennités de l'Église.

— Si vous supprimez le repos du dimanche, a fait observer l'orateur, vous ne laisserez subsister que trois jours fériés : le 14 juillet, le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte. Ce n'est pas évidemment ce que vous cherchez, pourquoi ne pas déclarer que le repos hebdomadaire est fixé au dimanche ?

Toute la Gauche a fait entendre des rugissements et, cherchant à éviter le débat, ne voulant pas se prononcer nettement, M. Ricard, président de la Commission, embarrassé, a préféré répondre seulement que l'article 5 étant voté, il n'y avait pas lieu à y revenir.

— C'est trop commode, s'est écrié M. Déroulède.

Mais M. Ricard n'a pas voulu entrer dans de plus amples explications.

Les républicains qui, dans leur haine de la religion, ont permis le travail du dimanche, sont obligés de reconnaître maintenant que le repos hebdomadaire est nécessaire pour la bonne santé de l'homme, mais ils ne veulent pas confesser leur erreur passée et ils refusent de se prononcer en faveur du dimanche.

Ainsi, parce qu'il plaira à un patron franc-maçon de choisir le vendredi comme jour de repos hebdomadaire, les ouvriers employés chez lui ne seront pas libres, s'il leur plaît, d'aller à la messe le dimanche, et de prendre ce jour-là de saines distractions.

Les républicains ne peuvent rien faire sans témoigner de leur but qui est la déchristianisation de la France.

Les articles 6, 7 et 8 relatifs au travail de nuit ont été ensuite adoptés.

Sur l'article 9 qui fixe les détails du repos des ouvrières relevant de conches et l'indemnité que ces femmes pourront toucher pendant ce repos forcé, a donné lieu à un assez vif débat.

Un grand nombre d'amendements étant déposés, la Commission a retiré l'article pour l'étudier à nouveau.

M. Déroulède a encore tenté un effort en faveur du dimanche.

— Répondez catégoriquement, a-t-il dit, quels sont pour vous les jours fériés ? Prononcez-vous catégoriquement.

M. Jules Roche s'est enfin décidé à donner son avis.

— Le dimanche, a-t-il dit, n'est pas un jour férié reconnu par la loi.

Le ministre a donc approuvé le vote de la Chambre.

Pour lui, comme pour tous les républicains, comme pour tous les francs-maçons, le dimanche est un jour ordinaire. Ils jugent qu'il est bon de se préoccuper du corps, mais non de l'âme. Ils n'admettent même pas qu'il se trouve des hommes qui pensent à Dieu et à leurs devoirs religieux, et s'ils l'admettent, ils entendent les en empêcher.

Et ils se disent libéraux !

LA TERREUR

Dans le *Temps*, M. Jules Simon, qu'on ne soupçonnera pas d'être un réactionnaire, s'occupe de la Terreur et lui dit son fait, à elle et à ses apologistes :

« Il y en a qui, pour nous déterminer à chanter avec eux le *Ça ira* et la *Carmagnole*, entreprennent de nous démontrer qu'on n'a vraiment pas tué tant de monde en 93 et 94. Ils ont compulsé les registres. Cinq cents personnes en 93, trois ou quatre mille en 1794. Ce n'est rien. Ils disent aussi que les condamnations sur bordereaux et à la minute sont des propos de réactionnaires. Nous poussons à présent des cris d'horreur parce que nous prenons ces fables pour la réalité. Les contemporains savent à quoi s'en tenir. On était fort tranquille à Paris pendant la Terreur. On se promenait, on allait au théâtre, on faisait des parties fines. On était plus libre et plus guilleret qu'on ne l'a été sous l'Empire et la Restauration.

» J'ai à dire à cela qu'on a, en effet, exagéré le nombre des victimes et qu'il s'écoulait quelquefois plus de cinq minutes entre le moment où l'on était poussé par les épaules dans le tribunal et celui où l'on en sortait avec une condamnation à mort. Il n'y a pas lieu de discuter sur ces chiffres, puisque M. Wallon nous les a donnés avec la plus complète exactitude dans son *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*. Trois mille, si vous voulez. Je ne trouve rien, dans l'histoire de la Terreur, de plus terrible que ces mots jetés négligemment par un journaliste : « à peine trois mille ». Ce journaliste aux trois mille cadavres ne compte pas l'Abbaye, ni les noyades de Nantes, ni les charretées des proconsuls ; le tout ensemble doit faire une forte masse ; mais je ne le chicane pas sur le tas. Je lui demande seulement à quelle hauteur il commencerait à s'émouvoir.

» Quant à cette prétendue sécurité et à cette prétendue gaieté des contemporains, je puis apporter mon témoignage personnel. Je n'y étais pas, mais mon père, ma mère, mes maîtres, mes domestiques, tous ceux avec qui j'ai vécu dans mon enfance et ma jeunesse y étaient. Je sais ce qu'ils pensaient de la Terreur. J'ai entendu les récits qu'ils nous faisaient et les conversations qu'ils avaient entre eux. Les femmes de la campagne fondaient en larmes quand on leur parlait de révolution. Elles ne savaient pas ce que c'était ; elles ne voyaient que la guillotine. Ceux qui nous parlaient de l'indifférence de la population en 1793 et 1794 sont des enfants. Ils n'oseraient nous

conter de pareilles sornettes s'ils avaient vingt ans de plus. Ils disent qu'on n'est pas républicain si l'on n'accepte pas 93 ; je réponds que, si on l'accepte, nous ne serons jamais en République. »

Or, non seulement on l'accepte, mais il est défendu d'y toucher.

M. Clémenceau nous a appris, entre autres choses, qu'il faut accepter la Révolution « en bloc » et accorder à tous ses grands hommes, sans distinction, la même admiration sympathique. C'est la concentration républicaine portée à sa plus haute expression, la concentration par l'échafaud ; c'est la pensée que M. Ranc exprime dans *Paris* :

« On raconte, écrit-il, que Danton dit à l'aide de Samson qui l'empêchait d'embrasser Hérault de Séchelles : « Tu n'empêcheras pas nos têtes de se baiser dans le panier. » Eh bien ! les mémoires des grands révolutionnaires sont unies dans la mort et nous devons les unir dans notre reconnaissance. »

Les grands révolutionnaires étaient loin de professer de leur vivant les uns pour les autres cette fraternité de la gloire. Talleyrand, au cours de ses *Mémoires*, raconte que, dans la première séance du Directoire à laquelle il assista comme ministre des relations extérieures, Barras donna un démenti à Carnot. Celui-ci répondit :

« Je ne mens pas. J'en lève la main. » — « Ne lève pas la main, reprit Barras, elle dégoutterait de sang. »

Il devrait être permis de traiter aujourd'hui les héros de 1793 comme ils se traitaient eux-mêmes.

LES CONSERVATEURS DOUAIISIENS

Les journaux républicains font le silence sur les résultats des élections municipales de Douai. Pourquoi ? Tout simplement parce que sur cinq conseillers à élire, les conservateurs élus sont au nombre de cinq.

A la liste conservatrice on avait opposé une liste socialiste.

Les républicains opportunistes prêchaient, et pour cause, l'abstention.

Les résultats proclamés à l'Hôtel de Ville ont été accueillis d'une part par des applaudissements chaleureux, d'autre part par des cris de « Vive la République ! » et de « Démission ! »

On comprend la mauvaise humeur des vaincus, même lorsqu'ils n'ont pas osé se battre ; mais ce n'est pas une raison pour que des candidats élus à la majorité absolue, beaucoup plus du quart des inscrits et de la moitié des votants, fassent à leurs adversaires défailants le plaisir de démissionner.

Les conservateurs douaisiens ont donné un bon exemple aux conservateurs des grandes villes. En serrant leurs rangs et en luttant avec énergie, que de succès n'obtiendrions-nous pas dans maintes et maintes communes où l'indifférence et l'abstention des conservateurs laissent les affaires municipales en proie aux factions républicaines !

E. R.

INFORMATIONS

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

On croit que le procès au sujet du droit d'accroissement commencera le 27 février. Trente-quatre diverses congrégations sont assignées.

On assure que le Vatican a fait dire aux supérieurs de ces congrégations de refuser énergiquement tout paiement, parce qu'il interviendrait auprès du gouvernement français.

Il n'y a que les Petites-Sœurs des Pauvres qui ont payé la taxe d'accroissement réclamée.

On ajoute, suivant certaines informations réservées, que M^{me} Carnot, lorsqu'elle a connu ce paiement, a fait remettre à la supérieure des Petites-Sœurs une somme de 50,000 fr.

Si M^{me} Carnot a entrepris de réparer ainsi toutes les bêtises que son mari laisse faire, sa cassette particulière n'y suffira pas.

GÉNÉROSITÉ PRINCIERE

On lit dans le *Journal de l'Oise* :

« Nous apprenons que, selon les indications de M. le duc d'Aumale, dans toutes les communes dépendantes du domaine de Chantilly, il a été dressé, avec le concours des gardes et des municipalités, des listes d'indigents beaucoup moins restreintes que celles des Bureaux de bienfaisance, et que, chaque semaine, il est fait de très larges distributions de pain aux familles des ouvriers sans travail.

» Les communes dont il s'agit sont au nombre de onze.

» Les distributions se font à raison de 4 kilo de pain par homme, 1 kilo par femme, 1 kilo par deux enfants. Il y a deux distributions par semaine.

» Indépendamment des distributions de pain, le prince fait délivrer aussi deux fois par semaine, aux mêmes indigents, du café en poudre et du sucre. »

Voilà des précédents dont l'Institut, propriétaire de Chantilly, fera bien de prendre note.

Spectator, le chroniqueur du *Paris*, raille le patriotisme des marmitons qui n'ont rien à voir aux choses d'art ; puis il s'étonne que la France, en tête du progrès en toutes choses, soit si réactionnaire en musique.

« Quand on me parle de Wagner et qu'on me dit que jamais cette musique ne régnera, qu'elle sera comme « l'Anglais » dans *Charles VI*, j'ai dans ma bibliothèque une réponse toute prête. C'est un article qui parut dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1836, après la première représentation des *Huguenots*. L'article n'a pas moins de cinquante pages, en grande largeur. C'est un éreintement farouche. Il y est dit entre autres choses que si le gouvernement n'a pas le courage et la sagesse de retirer sa subvention à l'Opéra, le mépris des honnêtes gens saura faire justice de ce dévergondage musical.

» Il s'agit des *Huguenots* !
» La lecture de cet article produit un effet infaillible. Elle arrête les quolibets sur la musique de Wagner et rend mon homme rêveur comme s'il comprenait qu'il vient de dire des bêtises. »

L'ÉLECTRICITÉ

Les Électriciens de France ont tenu, avant-hier soir, une séance extraordinaire dans l'amphithéâtre de la Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain.

Il s'agissait d'entendre une communication de M. de Méritens, communication de si haute importance que nombre de spécialistes étrangers n'avaient pas hésité à faire tout exprès le voyage de Rome, de Milan, de Berlin, de Londres, de Glasgow, de Birmingham et même de New-York.

M. de Méritens affirme, en effet, — et il a démontré expérimentalement à l'assistance l'exactitude de ses dires — qu'on pourra désormais, à l'aide d'un dispositif spécial, produire la lumière et la force avec la vieille pile de Volta, sans plus de frais qu'avec les encombrantes dynamos « fin de siècle ».

Si cette découverte entre dans la pratique courante, c'est la solution, tant désirée, du double problème de l'éclairage électrique à bon marché et de la force motrice à domicile, une véritable révolution industrielle.

BATEAU SOUS-MARIN

Les expériences d'immersion et de marche du bateau sous-marin le *Goubet*, qui est toujours dans l'arsenal, ont recommencé à Cherbourg.

Tous les jours plusieurs officiers de marine descendent à bord et vont faire, à tour de rôle, une promenade sous l'eau.

Ils s'immergent, s'immobilisent, remontent à la surface, tournent sur eux-mêmes, etc.

Lundi, un d'entre eux est descendu en présence de l'amiral Lépès et de son aide-de-camp.

L'équipage du bateau sous-marin, parfaitement dressé, connaît admirablement la manœuvre des appareils.

Dans quelques jours, des médecins de marine descendront à bord, à leur tour, pour se rendre compte par eux-mêmes de l'habitabilité.

ÉTRANGER

LA CRISE ITALIENNE

La combinaison ministérielle suivante, colportée comme probable dans les couloirs de la Chambre, semble mériter quelque crédit :

M. de Rudini aurait la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères ;

M. Nicotera, celui de l'intérieur ;

M. Chiaves, celui de la justice ;

M. Saracco, celui des travaux publics ;

M. Sonnino, celui des finances ;

M. Luzzatti, celui du trésor ;

M. Bianca, celui de l'agriculture ;

Le général Pelloux, celui de la guerre ;

L'amiral Canevaro, celui de la marine ;
M. Martini, celui de l'instruction publique.

L'Italie dit qu'on se montrait favorable dans les couloirs de Montecitorio à la combinaison di Rudini et Saracco. Le *Fanfulla* et l'*Opinione* se bornent à dire que la crise sera résolue très vite.

L'ARMÉE ALLEMANDE

Mellons en regard quelques chiffres pour montrer que, malgré les déclarations pacifiques de l'empereur Guillaume II et de ses ministres, le développement des forces militaires est encore la préoccupation dominante en Allemagne.

Pour 1890-94, l'effectif prévu était de 19,737 officiers ; 468,409 hommes de troupe ; 88,302 chevaux.

L'exercice 1891-92 porte l'effectif à entretenir à 20,440 officiers pour commander à 486,983 soldats de l'armée active, disposant de 93,908 chevaux.

Les accroissements concernent principalement l'artillerie. Nos voisins reconnaissent sans peine que leur supériorité de 1870 s'est transformée aujourd'hui en une infériorité manifeste sous le rapport du personnel, du matériel et du nombre des attelages.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 février 1894.

Le marché est des plus calmes et les cours demeurent stationnaires : 3 0/0, 95.43 ; 4 1/2 0/0, 105.17.

On cote le Crédit Foncier 1,283, en baisse de 5 fr. La Banque de Paris conserve une grande fermeté à 836. Le Crédit Lyonnais accente son avance à 833.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte en bonnes tendances à 560. Le Crédit Mobilier gagne 5 fr. à 435. La Société Générale se maintient sans changement à 505.

On traite l'obligation Linarès à Almería aux environs de 250 fr. Ces titres de première hypothèque rapportent 15 fr. par an, ce qui, au cours actuel, les capitalise à 6 0/0.

Les journaux espagnols viennent de publier les résultats comparatifs des recettes des divers chemins de fer de l'Espagne en 1889-90. Ces résultats font prévoir pour la Compagnie de Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barra-meda un trafic qui ne saurait être moindre de 16,000 fr. par kilomètre et par an.

Les obligations 5 0/0 du Jardin d'Acclimatation ont de nombreuses transactions à 496. Elles sont en train de regagner leur dernier coupon détaché le 15 courant. Le prochain coupon à l'échéance d'avril est de 6.25.

Les Chemins Economiques se tiennent à 423.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les obligations des chemins de fer Américains se sont maintenues à leurs plus hauts cours pendant la crise de Londres. Notre marché a donc raison de faire bon accueil aux obligations des Chemins de fer de la Nouvelle Angleterre et de l'Ouest. La Maison Olltramare, 27, rue Laffitte, met en vente ces obligations qui rapportent 12.50 par an, au prix de 230 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier soir a eu lieu le premier grand bal de l'Elysée.

M. Carnot avait envoyé trente invitations à l'Ecole de cavalerie. Les officiers ont répondu à l'invitation.

La veille, de nombreux officiers de l'Ecole assistaient également au bal donné par M. Louis Mayaud, dans son splendide hôtel de la rue de Bordeaux, où se pressait le tout-Saumur.

La fête a été charmante, et le souper qui a suivi le bal des mieux servis.

Plusieurs bals ont déjà eu lieu à Saumur, tant dans la société civile que chez MM. les officiers.

On parle de plusieurs autres réceptions brillantes pendant les fêtes du carnaval.

Seuls, les jeunes gens de la ville restent calmes. Pas la moindre fête, pas la plus petite promenade.

Le bœuf gras... n'est pas encore engraisé, paraît-il, et les travestis sont encore dans les rayons des marchands de nouveautés.

Partout cependant on annonce des mascarades. Des projets de cavalcades vont leur train.

Que Saumur ne reste donc pas en retard ; qu'on organise bien vite une petite fête carnavalesque : les pauvres y auront leur part et tout le monde sera content.

BAL DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Le bal annuel de l'*Union Saumuroise*, Société de gymnastique, aura lieu demain samedi 8 février.

Les portes ouvriront à dix heures.

Entrée : 4 francs.

UN SECOND CARROUSEL

Il est question d'organiser à Paris, pour cette année, un second carrousel. Il serait donné au Palais de l'Industrie, avec le concours des officiers et élèves de l'Ecole de cavalerie de Saumur, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole d'application de Fontainebleau et de l'Ecole supérieure de guerre.

Avec de tels éléments, cette fête militaire serait assurée d'un succès non moins grand que celui réservé au grand carrousel donné par la 1^{re} division de cavalerie dans la galerie des Machines, au Champ-de-Mars.

S'il est donné suite à ce projet, le Palais de l'Industrie sera trop petit pour contenir les amateurs de ces sortes de spectacles, d'autant plus que le carrousel sera donné au profit de la Société de secours aux blessés.

Espérons que la marche de l'instruction dans

nos grandes Écoles militaires ne soulèvera pas de difficultés insurmontables.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Chiché pour que la journée de travail soit fixée à 8 heures (repoussé par la Chambre), nos députés ont voté *contre*. M. le vicomte de La Bourdonnaye était absent par congé.

Sur l'amendement de M. Gabriel définissant travail de nuit tout travail de 8 heures du soir à 6 heures du matin (rejeté), nos députés ont voté *contre*.

Sur l'amendement de M. Laroche-Joubert pour excepter de l'interdiction du travail de nuit les femmes majeures (rejeté), MM. Berger, de Soland et Lacretelle ont voté *pour* ; MM. Fairé et Maillé étaient à la Commission des Douanes ; M. de Terves s'est *abstenu*.

Sur un autre amendement de M. Gabriel interdisant aux enfants de moins de 14 ans de travailler plus de 6 heures par jour (rejeté), nos députés ont voté *contre*.

Sur l'article 3 exceptant de la loi certaines industries à déterminer (adopté), ils ont voté *pour*.

Les incidents de l'affaire Chervet et Bizoulier

Sous ce titre, on lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Notons d'abord, pour mémoire seulement, un de ces petits incidents, fort fréquents en Cour d'assises, qui s'est produit, au cours de l'interrogatoire de Chervet, entre M. le président des assises et M^e Millerand.

» Un deuxième incident a eu lieu à la fin de la plaidoirie de M^e Millerand.

» Les dernières paroles du défenseur de Chervet ayant soulevé dans l'auditoire des applaudissements prolongés, M. le président Dumont a ordonné l'évacuation immédiate de la salle.

» Un troisième incident s'est produit après la lecture du verdict. Le chef du jury avait daté le verdict du 3 février. La Cour s'est aperçue de l'erreur commise et M. le président Dumont a invité le chef du jury à la rectifier. Les défenseurs ont demandé acte à la Cour de cet incident, ce qui leur a été accordé.

» Le dernier incident, le plus émouvant de tous, s'est déroulé après l'audience.

» Il paraît que Bizoulier comptait être acquitté. Aussi, la condamnation prononcée contre lui l'a jeté dans l'abattement le plus complet.

» Lorsque les gendarmes l'ont emmené, Bizoulier s'est à demi affaissé dans l'encoignure de la porte, en proie à une violente douleur. Sa femme, ses deux filles et son gendre, qui avaient assisté aux débats, sont arrivés à ce moment et l'ont embrassé.

» — Ah ! s'est écriée M^{me} Bizoulier, se jetant

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Afin de couper court aux pensées lâches, filles de l'isolement, il sortit et courut au prochain bureau de poste expédier une dépêche pour Remo et un petit-bleu pour Roger Langris. Puis, comme les pneumatiques indiquaient six heures et demie, il se hâta de rejoindre sa femme et sa fille qui l'attendaient au London-Hotel.

A table, il avala un peu de potage, quelques anchois, et passa le reste du dîner les lèvres crispées, la face bouleversée de contractions nerveuses ; Thérèse se tut, Clotilde risqua quelques paroles ; il répondit maussadement, étant de ceux que la poltronnerie rend brutaux.

Au dessert, Eudore monta chez lui, laissant les pauvres femmes dans la conviction d'un désastre imminent pour le Pari-Libre.

Toute la soirée, l'ancien magistrat écrivit de longues lettres à ses connaissances ; la colère le soutenait un peu, et il la déchargeait, à part

lui, contre le duc, contre Remo, contre lui-même enfin qui se battait par gloriole de faux gentilhomme et commençait à s'apercevoir que les oreilles du lièvre perçaient la peau de lion.

Enfin Eudore prit une feuille de papier-ministre et commença son testament.

« Je meurs, déclarait-il, victime d'un préjugé stupide et odieux... »

— Non, c'est trop bête ! s'écria-t-il en se levant et jetant le papier au feu ; le duc doit faire mouche à tout coup ; moi je ne mettrais pas à dix pas dans un tonneau. Pas de ça, c'est trop bête !

L'idée lui vint de se montrer franchement cynique : il publierait demain, au lieu des excuses exigées, un article à fond contre le duc, déclarant qu'il n'accepterait jamais de plier sa conscience au plus immoral des préjugés. Mais voilà que penserait Remo, lui qui trouvait vieux jeu la morale austère et se montrait intraitable sur le chapitre de la correction ?

Eudore n'osait affronter le tranquille mépris de son associé.

Tévaillé par ces alternatives, il se promenait à grands pas, quand Clotilde et Thérèse vin-

rent lui souhaiter le bonsoir avant de gagner leurs chambres.

Le malheureux s'abîma dans des réflexions de plus en plus sinistres, après la sortie des deux femmes. Il écrivit à leur adresse une lettre d'adieu qui lui parut admirable.

Cela fait, le poète s'occupa de la Postérité.

Après avoir tiré d'une malle toutes ses œuvres, odes, dithyrambes, et pris sur sa commode le manuscrit d'*Horatius Cocles*, un crayon à la main il se mit à les relire. Au bout d'une heure, cette lecture l'assommant lui-même, il se contenta de noter au dessous de son nom sur l'une des couvertures ces mots : « Mort sur le terrain le 8 novembre 1887. »

Vers minuit, le poète rédigea une lettre de dix pages pour le président des Muses Bépotaïses auxquelles il léguait le soin de sa mémoire. Ce fut l'épreuve suprême ; chaque ligne évoquait des regrets et d'horribles pressentiments, un navrant contraste entre hier et demain. Hier, c'étaient les soirées aux Muses, la longue salle bien éclairée, très chaude, l'estrade avec les membres du bureau, la sonnette, l'urne à voter. Demain, oh ! demain ! Le malheureux regarda en face toute la lugubre vision de ce lendemain. Ses yeux d'halluciné

fouillent la clairière de Vincennes ou de Mendon rouge de sang, suivent le cerceuil qu'on hisse dans un fourgon à Saint-Lazare ; puis c'est Béport et le portail de sa maison tendu de crêpe ; dans l'air matinal, sur le quai, les chants plaintifs du clergé se dispersent ; les prêtres en surplis, la croix que balance un enfant de chœur, les porteurs en veste noire s'arrêtent devant le catafalque sous le portail. Un prêtre s'avance, fait le tour du cerceuil, jette l'eau bénite ; et ce prêtre, c'est M. le curé, avec qui Eudore causait si souvent sur mon ou tragédie à la même place.

Soudain, un faible rayon de joie détend les traits contractés du poète : il est à l'angle du cimetière, près d'un caveau défoncé ; il écoute son oraison funèbre, très flattée. Mais lorsqu'au bout d'une demi-heure, le président des Muses au nom de la poésie, le juge de paix au nom de la magistrature, ont célébré ses vertus publiques ou privées, larmoyé d'éternels regrets, le malheureux se retrouve seul, bien seul désormais, le corps dans l'argile, l'âme où cela ?

dans ses bras, ils — les jurés — ont eu le courage de le condamner !

» Lui, répétait, pleurant à chaudes larmes : « Mes enfants, mes pauvres enfants, vous êtes perdus ! »

» Dans le couloir, cette scène poignante a continué.

» Le condamné est tombé dans les bras de ses enfants et de sa femme. Pendant quelques instants, ce n'a été qu'un bruit de baisers, entrecoupés de sanglots.

» C'était un spectacle douloureux !

» Enfin, les gendarmes, qui ont montré dans l'accomplissement de leur devoir beaucoup de bienveillance et de cœur, ont dû arracher le condamné à l'étreinte des siens.

» Bizoulier était dans un tel état de prostration qu'il a dû être porté par les gendarmes jusqu'à la voiture cellulaire. »

Le *Ralliement* annonce que Bizoulier et Chervet, condamnés mardi à deux ans de prison et 400 fr. d'amende, viennent de se pourvoir en cassation.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du mercredi 5 février

INCENDIE VOLONTAIRE

Gauthier, Louis, né à Distré, le 18 août 1836, est accusé d'incendie volontaire.

Le 26 novembre 1890, un incendie éclatait dans une maison appartenant au nommé Gauthier, à Rougeville, commune d'Artannes. La chambre où le feu avait pris fut brûlée, avec tout ce qu'elle contenait. Comme on craignait que l'incendie ne se communiquât à de la paille qui se trouvait dans un grenier voisin, on chercha à l'enlever et à la porter plus loin.

Mais, en opérant ce travail, on découvrit, cachés sous la paille, trois énormes ballots d'effets d'habillement et d'objets de literie.

Cette circonstance fit aussitôt soupçonner Gauthier d'avoir volontairement mis le feu chez lui.

En effet, la maison incendiée était sa propriété, elle était assurée pour une somme d'argent supérieure à sa valeur réelle. Les objets cachés dans la paille lui appartenaient également.

L'information a établi que Gauthier est sorti de sa maison, le 26 novembre, vers 4 heures et demie du matin, avec son fils, qu'il a quitté ce dernier est est revenu chez lui sous prétexte de satisfaire un besoin naturel, que son absence a duré un certain temps.

Il n'est pas douteux que c'est à ce moment qu'il a fait les ballots et les a transportés dans le grenier. D'autres détails viennent encore confirmer ces présomptions. Suivant une habitude presque constante chez les incendiaires de la classe sociale à laquelle il appartient,

novembre, Eudore travaillait à l'agence et recevait les rares parieurs qui venaient s'inscrire pour les courses du lendemain.

Il était seul et s'occupait de recommencer pour la sixième fois une addition, lorsqu'à la porte laissée entr'ouverte apparut son associé, emmitouflé de foulards jusqu'aux yeux. Le poète se leva d'un air penaud et vint lui tendre une main que le jeune homme serra froidement.

— Comment va cette grippe ? questionna Eudore.

— Merci ; guère mieux ; elle m'a pris bien mal à propos, à la veille de notre inauguration. J'ai attrapé cela dans le train, à mon retour du Berry.

— Vous avez reçu ma dépêche ?...
Le pauvre homme se mordit les lèvres, regardant aussitôt cette question maladroite.

— Je l'ai reçue, répondit Remo d'un ton d'ironie ; elle était bien inutile !

Eudore évita le regard de son associé.

— Oui, j'ai lu aussi votre élucubration et le lendemain les excuses. Très joli, tout cela ! Enfin mon âge ne me permet pas de juger votre conduite en cette occasion ; je trouve seulement que l'on devrait éviter les emballe-

Gauthier avait emporté dans son portefeuille sa police d'assurance.

Il prétend que, depuis un an, il portait toujours cette police avec lui. L'aspect matériel de cette pièce démontre l'inexactitude de son allégation.

Il avait cherché à faire peser les soupçons sur les voisins, en soutenant que tout le monde pouvait pénétrer chez lui parce qu'il avait perdu sa clef. et que sa porte restait ouverte. Mais cette allégation a été reconnue fautive, et Gauthier a dû avouer qu'il avait fermé sa porte à clef quand il était parti.

La réputation de Gauthier est des plus mauvaises.

Sa défense est présentée par M^e de Villiers. Gauthier est condamné à trois ans de prison.

(*Ralliement.*)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 8 février 1891, à 1 h. 1/2
380^e Concert Populaire

Avec le concours de

M. C. DE MUNCK, violoniste.

PROGRAMME

1. Ouverture de la *Belle Mélusine* (Mendelssohn). — Demandée.

2. *Cinquième concerto* pour violon et orchestre (Vieuxtemps). — C. de Munck.

3. Aubade de la *Symphonie mozartienne* (Giro). — Demandée.

4. *Danse macabre*, poème symphonique (Saint-Saëns).

5. *Trille du diable*, 1^{re} audition (Tartini). — M. C. de Munck.

6. Ouverture de *Phèdre* (Massenet).

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

ENCORE UN VIEUX CONSCRIT !

Nous citons récemment le cas de vieux conscrits venant de tirer au sort à Saumur et à Angers.

Un fait du même genre vient de se produire au Mans. Voici ce que dit à ce sujet la *Sarthe* :

« Parmi les jeunes gens du 1^{er} canton qui tirent au sort se trouve un conscrit de 32 ans, M. Schæfer, qui, né à Lyon de père étranger et de mère française, a dû, pour rentrer dans l'armée française, réclamer des lettres de grande naturalisation.

» M. Schæfer est bien connu au Mans. Le public manceau n'a pas oublié le temps où il faisait partie de la troupe lyrique du théâtre, sous le nom de Dalvarès. Renonçant à la carrière artistique, pour le commerce, il s'est établi dans notre ville, où il est, depuis cinq ans, voyageur de la maison Léon David.

» Trop peu nombreux sont les étrangers établis en France qui font ainsi leur devoir, et on ne peut que féliciter M. Schæfer d'avoir tenu à payer sa dette tout entière à sa patrie d'adoption. »

ments quand on apprécie à ce point l'existence.

— Je suis père de famille, monsieur ! fit Eudore d'une voix presque suppliante.

— Soit, n'en parlons plus. Où en sommes-nous des affaires ?

— Vous m'avez bien manqué ces temps-ci.

— J'étais à Paris, mais au lit, incapable de m'occuper de l'agence. Il y a dans toute entreprise une part de fatalité... Mais il ne s'agit pas de philosophie. Voyons, Baptiste a-t-il marché convenablement ?

— Pas trop. Je suis en froid avec lui.

— A merveille ! La cause ?

— Baptiste oublie qu'il a été mon domestique. Il devient d'un impertinent ! Figurez-vous qu'avant-hier, il s'est permis de m'offrir un cigare...

— Eh bien ?

— J'ai répondu que je ne l'avais pas envoyé m'en acheter.

— De mieux en mieux en mieux. Décidément, vous avez les refus heureux !

(*A suivre.*)

LANCEMENT A NANTES

Les chantiers Oriolle ont lancé, lundi matin, le petit navire *Guadiana*, construit pour le gouvernement portugais. Les promeneurs qui assistaient à ce spectacle, du quai de la Fosse, ont pu voir l'hélice prendre son mouvement de rotation au moment où le bateau commençait à glisser sur sa coulisse. La chaudière était allumée, en effet, et aussitôt à l'eau, le vapeur a fait allègrement le tour du port.

Guadiana est un petit bateau très élégant, très marin, de 47 mètres de longueur, 3 mètres 50 de large, destiné à faire le service de la douane sur les côtes du Portugal.

UN NOUVEAU TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE

On écrit de Nantes, 4 février :

Mardi matin, à dix heures, les curieuses expériences de transfusion de sang de chèvre tentées récemment par les docteurs Bertin et Picq ont été renouvelées à l'hôpital Saint-Jacques, à Nantes, sur trois enfants atteints de tuberculose.

Une quarantaine de médecins, des notabilités civiles et militaires françaises et étrangères, assistaient à ces expériences qui les ont vivement intéressés. Un des médecins arrivait directement de Suisse.

Il est encore impossible de préciser les résultats du nouveau traitement. L'expérience seule, et c'est l'avis des opérateurs eux-mêmes, pourra connaître la valeur réelle de ce traitement et les conditions dans lesquelles il pourra être utile de l'employer.

LES CHANTIERS DE SAINT-NAZAIRE

On lit dans le *Courrier de Saint-Nazaire* :

« De fâcheuses nouvelles nous parviennent tous les jours au sujet des renvois successifs d'ouvriers des chantiers de la Compagnie générale transatlantique ; d'ici la fin de février, quinze cents ouvriers, nous assure-t-on, doivent être congédiés.

» Plus de vingt-cinq dessinateurs ont été obligés de quitter leur emploi et l'on doit encore en renvoyer d'autres.

» Les grands travaux de construction navale sont à peu près abandonnés et les navires commencés vont rester inachevés sur les chantiers.

» Cette crise, espérons-le, ne sera que passagère, mais il est inutile de se dissimuler la gravité de la situation actuelle ; le commerce local va cruellement s'en ressentir et la misère va prendre de nouvelles proportions. »

Tirages financiers

Emprunt de la ville de Paris 1875

Le numéro 490,178 gagne 100,000 francs

Le numéro 338,390 gagne 50,000 francs.

Les numéros 256,544, 78,187, 249,347 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 355,615, 229,903, 275,425, 40,555 gagnent chacun 5,000 francs.

CRÉDIT FONCIER

Tirage des obligations 3 p. 100 1879.

Le n° 886,408 gagne 100,000 fr.

Le n° 407,705 gagne 25,000 fr.

Les n° 78,636 — 323,808 — 544,968 — 60,448 — 652,007 — 839,393 gagnent chacun 5,000 fr.

Tirage des obligations communales

3 0/0 1880

Le n° 648,659 gagne 100,000 fr.

Le n° 314,930 gagne 25,000 fr.

Les n° 135,169 — 670,016 — 716,788 — 674,462 — 960,321 — 305,888 gagnent chacun 5,000 fr.

— Eh bien ! m'aime Pochet, voilà votre garçon qui devient un homme ; quelle profession allez-vous lui donner ?

— M. Pochet veut le mettre dans les comestibles ; il va faire ses mathématiques alimentaires.

Quelqu'un s'exclame sur la jeunesse d'un saltimbanque adolescent, qui engouffre adroitement un sabre dans son œsophage.

— Parbleu ! répond un autre, l'avaleur n'attend pas le nombre des années.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 7 février, *Charles VI*, grand opéra.
Dimanche 8 février, *Si j'étais Roi*, opéra-comique, et *La Femme à Papa*.

MARCHÉS

SABLÉ. — *Marché du 2 février.*

Froment, de 19 75 à 20 25 l'hect. — Avoine, de 9 50 à 10 fr. — Pommes de terre, de 4 à 4 50 l'hect. — Poules, de 5 20 à 6 fr. la couple. — Poulets, de 2 50 à 3 50. — Canards, de 4 à 4 50. — Oies courantes, de 3 à 4 fr. la pièce. — Oies grasses, de 1 30 à 1 40 le kil. — Pigeons, de 1 50 à 1 60 la couple. — Œufs, de 80 à 85 la douzaine. — Beurre, de 1 05 à 1 15 le 1/2 kil.

CHALONNES. — *Marché du 3 février*

Froment, double-décalitre, 4 fr. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 40. — Avoine, 2 fr. — Pommes de terre, 90. — Foin, la charretée 1,050 kil., 70 fr. — Paille, 40 fr. — Chanvre, les 100 kil., 80 fr. — Farines, 37 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Poulets, la couple, 3 60. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Vin rouge, la barrique, 115 fr.; blanc, 130 fr.

C'est surtout aux enrhumés qu'il faut souvent redire l'ancien proverbe : « Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même. » Si ce conseil était suivi à la lettre, nous sommes persuadé que la mortalité diminuerait rapidement d'un tiers. Combien n'avons-nous pas vu de malades tousser pendant un mois et plus avant de se décider à soigner leurs rhumes ? Les remèdes coûtent cher, disent les uns, les médicaments sont désagréables à avaler et puis ce n'est qu'un rhume, disent les autres, trois objections bien faciles à réfuter.

D'abord, un médicament connu de tous et se trouvant dans toutes les pharmacies, les capsules Guyot, permet de soigner les rhumes en ne dépensant que quelques sous par jour.

Les capsules Guyot se vendent dans toutes les pharmacies 2 fr. 50 le flacon. Elles sont blanches et la signature Guyot est écrite sur chacune d'elles ; fabrication et gros, 19, rue Jacob, Paris.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.
Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades ; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé d'Yvetot (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste.

— En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 31 JANVIER 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 85	Veau	2
Méteil	15 9	Mouton	2 40
Seigle	13	Poulets la couple	3 75
Orge	13 10	Dindonneaux	14
Avoine	9 50	Canards	5 50
Sarrasin	—	Oies	11
Haricots blancs	28	Beurre le kilog.	2 20
Haricots rouges	26	(Eufs la douzaine)	1 15
Fèves	—	Foin, la charretée	—
Noix	17 50	780 kilog.	65
Châtaignes	10	Luzerne	60
Ecl les 100 kil.	15	Paille	30
Son	15	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	12	Chauvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	60	id. 2 ^e	33
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30
id. 2 ^e id. 0 f. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0 f. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		la barrique	150 à 200
Souzy et environs	—	—	—
Champigny	—	—	150 à 200
Varrains	—	—	160 à 200
Bourgueil	—	—	150 à 200
Restigné	—	—	130 à 150
Chinon	—	—	—
Blancs.		la barrique	200 à —
Coteaux de Saumur	—	—	135 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	—	120 à 130
Saint-Léger et environs	—	—	135 à 140
Varrains et environs	—	—	115 à 120
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	—	115 à 120
La Vienne	—	—	—
Cidre de Bretagne	—	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	—	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 50 à 20	»	de 10 50 à 10 75	»
Sanmur, de 19 20 à 20 50	»	de 9 50 à »	»
Cholet, de 20 » à »	»	de 8 50 à »	»
Baugé, de 20 » à 21 »	»	de 9 50 à 10 »	»
Segré, de 20 50 à »	»	de 10 » à »	»
Beaupréau, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montfaucon, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montreault, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Chemillé, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
Champloceaux, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
St-Florent-le-Vieil, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
Vihiers, de 19 50 à »	»	de 9 50 à »	»
Brissac, de 20 50 à »	»	de 9 50 à »	»
Chalonnès, de 19 50 à »	»	de 9 » à 9 25	»
Doué, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
Nantes, blés d'Algérie, de 23 75 à »		les 100 kilos.	
Bons blés français, de 26 » à 26 50		les 100 kilos.	

MAGASIN PITTORESQUE
JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
JOUVET ET C^{ie}, 5, rue Palatine, PARIS
Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 13 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 31 janvier 1891 :

Le Grèbe huppé (1 grav.), M. E. Oustalet.
— Les Béatitudes, musique de César Franck (fragment). — Les explorateurs du Thibet et le voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans (4 grav.), M. Daniel Bellet. — Le serment, nouvelle (suite), M. Camille Debans. — Crapauds et abeilles, M. H. de Parville. — Les fantaisies du froid à Paris (5 grav.), M. Louis d'Hurcourt. — La science au coin du feu : Comment mon voisin a failli s'asphyxier (1 grav.), M. Félix Hémet. — Vase chinois pour le culte des ancêtres (1 grav.), M. L. de Milloué.

Tribunal de commerce de Saumur

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire du sieur Taluchet, chapelier à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter le mardi 17 février 1891, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(115) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, le Samedi 7 février 1891, à 1 heure du soir,

UNE

Grande Maison d'habitation

EN PARTIE TRAIÇHEMENT RESTAURÉE
Sise à Saumur, rue Verte, 4 et 4 bis, et divisée en deux parties distinctes.

Revenu brut annuel de la 1^{re} partie, 4,030 fr. ; durée du bail, 8 ou 11 ans, du 25 septembre 1890.

Revenu possible de la 2^e partie, 400 fr.

Voir les affiches pour la désignation.

Mise à prix : 48,000 fr.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beau-repaire, n^o 49.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (84)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n^o 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité ;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

LE LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n^o 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n^o 4. (40)

Magasin avec Appartement

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

Rue Saint-Nicolas, 33, maison Bourguignon. (64)

Etude de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, n^o 33.

A vendre ou à échanger

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

242 HECTARES 29 ares 52 centiares de Bois taillis, situés commune de Saint-Maurice-la-Fongereuse, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), faisant partie de la forêt des Bois-d'Anjou.

Ces bois sont aménagés en 15 coupes.

Magnifique Chasse

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

Audit M^e FOURRIER, notaire, ou à M. DILLAY, propriétaire, demeurant à Angers, rue du Bellay, n^o 49.

A VENDRE

Plants de Grolet rouge

à 25 fr. le mille.

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE

Marmande.....le litre	4.50
Armagnac.....	2.00
Cognac.....	2.50
— Boulestin.....	3.50
Fine-Champagne.....	4.00

RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE

Martinique.....le litre	2.00
Sainte-Lucie.....	2.50
Jamaïque.....	3.00
— très vieux.....	4.00

Absinthe Pernod.....le litre
 4.00 |

Amer Picon..... 2.75

Vermouth Noilly exportation 2.50

Malaga, Madère, Frontignan 2.00

Liqueurs de marque

Guignolet Combier..le litre	2.35
Liqueur Gallifet....	4.50
Chartreuse jaune....	6.60
Bénédictine.....	6.90
Curacao Focking, le cruchon	8.25
Triple sec Cointreau, —	4.75
Anisette Marie Brizard —	4.75
Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^e	—
— Bourgueil 1887—	1.50 —
— Champigny 1887—	2.00 —
Saumur-mousseux —	1.00 —
Champagne Moëtet Chan-	—
don.....	5.75 —
Grands Vins de Bourgogne et du	—
Médoc, expéditions directes des	—
châteaux.	—

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

DÉPOSÉE

AU PALAIS DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'ameublement :

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies ;

2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie ;

3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;

4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;

5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur franco
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)

Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,